

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

Le 12 avril deux mil dix-huit à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la **Commune de Beauville**, dûment convoqué le 6 avril 2018 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie Reimherr, Maire.

Présents : M. BRUNELLIERE Christophe, Mme GARY Aline, Mme MARTIN Laurence, Mme MERLE Corinne, Mme REIMHERR Annie, Mme RICHARD Maria, M. RIGAL Thierry, M. ROUX Patrick

Excusés : Mme ARCHAMBAULT DE VENCAY Elisabeth, M. CADEILLAN Yohan, Mme DAUMIERES Céline, M. GUY Christophe, M. STOKOWSKY André

Absents : M. DAMAISIN Olivier, M. SERIS Thibaut

Pouvoirs : M. GUY Christophe donne pouvoir à Mme RICHARD Maria, Mme ARCHAMBAULT DE VENCAY Elisabeth donne pouvoir à Mme REIMHERR Annie

Secrétaire : M. BRUNELLIERE Christophe

Modification des statuts du SIVUTS Penne d'Agenais

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le siège du SIVUTS de Penne d'Agenais compte tenu des problèmes d'insalubrité des locaux actuels doit envisager un déménagement.

Un nouveau local est proposé par la Mairie de Penne d'Agenais 12, rue de la Libération à Port de Penne 47140 PENNE d'AGENAIS.

Ce changement entraine une modification des statuts du SIVUTS de Penne d'Agenais qui doit être validée par toutes les communes membres ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Valide le changement d'adresse du SIVUTS de Penne d'Agenais comme ci-dessus exposé ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Subvention de la DRAC Travaux au clocher église Saint Jacques

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de subvention faite auprès de la DRAC dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du clocher et restauration de la chambre des cloches – 1^{ère} tranche de travaux, l'opération a été inscrite au programme 2018 des investissements de l'Etat, ministère de la culture, au titre des monuments historiques.

Le montant des travaux et honoraires est estimé à 190 000 € HT et l'Etat apporterait une subvention de 85 500 € correspondant à 45 % de ce montant.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant de la dépense subventionnable :	190 000 € HT (228 000 € TTC)
Part de l'Etat 45% du montant HT :	85 500 €
Montant de la participation du bénéficiaire (Y compris préfinancement de la TVA)	142 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le plan de financement comme ci-dessus exposé ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Signature de la convention de souscription populaire avec la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la souscription populaire avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation du clocher, il est nécessaire de signer une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et tous les documents si référant.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du budget primitif Budget Production Electrique

Après proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** de voter le Budget Primitif Budget Production Electrique, en équilibre, comme suit :

Fonctionnement	Dépenses :	28 197	Recettes :	28 197
Investissement	Dépenses :	9 918	Recettes :	9 918

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote des 4 taxes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter, sans les augmenter, les quatre taxes, telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux en tenant compte du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de la façon suivante :

Taxes	Base	Taux	Produit
-------	------	------	---------

Taxe d'habitation	632 500	9,59 %	60 657
Foncier bâti	483 300	10,31 %	49 828
Foncier non bâti	56 600	58,29 %	32 992
Cotisation Foncière entreprises	45 700	10,28 %	4 698

Total :
148 175 €

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Signature de la convention pour l'entretien des locaux avec l'Entreprise SR NET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au non renouvellement des deux contrats aidés, l'offre de l'Entreprise de nettoyage SR NET a été retenue pour l'entretien quotidien des locaux de l'école, de la garderie et de l'ALSH.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de marché avec l'Entreprise SR NET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de marché avec l'Entreprise SR NET et tous les documents si référant.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Redevance pour occupation du domaine public
routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques 2018**

Monsieur Christophe Brunellière ne prend pas part au vote

En application des dispositions du décret n°2005 - 1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 40 € le km linéaire pour le réseau souterrain
- 30 € le km linéaire pour le réseau aérien

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la Commune :

- a) artères de télécommunications :
- sous-sol : 10,690 km soit 320,70 €
 - artère aérienne : 15,52 km soit 620,80 €

A ces montants, s'applique un coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2018 de 1,30940416

Le montant de la redevance Orange pour 2018 s'élève à 1 232,80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette décision.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions :

Vote du budget primitif Budget Commune

Après proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** de voter le Budget Primitif Budget Production Electrique, en équilibre, comme suit :

Fonctionnement	Dépenses :	590 028	Recettes :	590 028
Investissement	Dépenses :	519 012 dont RAR 11 800	Recettes :	507 212

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

Installation d'un kinésithérapeute

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par deux kinésithérapeutes à quelques jours d'intervalle. Une personne de Montaignu de Quercy qui recherche un local dans le secteur et une autre personne qui a de la famille sur la commune et qui souhaite s'installer sur la commune. La salle d'exposition à la Maison Bovila semble être un lieu idéal pour accueillir cette activité sur la commune à moindre frais dans l'attente de la réalisation du projet de « maison de santé ». Les conditions de la mise à disposition du local et des aménagements à réaliser restent à définir.

Kiosque à pizza

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a également été contactée par une personne souhaitant installer un kiosque à pizza sur la commune, à la place de l'ancienne aire de lavage Place du Carré. La personne doit communiquer à la mairie les caractéristiques techniques de l'installation de ce kiosque.

Maison du cœur

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré en présence de Maria Richard ; Monsieur Mendès, membre de l'association « Maison du Cœur », jeune association créée en mai 2017, qui a pour projet de construire un prototype de ferme innovante sur une parcelle appartenant à Madame Galan et située à côté du cimetière. Madame le Maire précise qu'elle a indiqué à Monsieur Mendès que ce projet sera soumis à autorisation d'urbanisme. Monsieur Mendès se propose de venir présenter ce projet lors d'un prochain conseil municipal.

Plus d'infos : <https://www.maisonducoeur.fr>

Armoire froid négatif cantine scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une armoire réfrigérée négative a été commandée en remplacement de l'existante actuellement en panne et dont le coût de réparation s'élève à 1200€ sans garantie de résultats.